

Ordonnance de prévention

n°2

PEINTRE EN BÂTIMENT

PRINCIPAUX RISQUES

- **PRODUITS CHIMIQUES :**
atteinte de la peau, des voies respiratoires (irritations, allergies) et aussi du sang, des reins, du foie, du système nerveux...
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL :**
chute de hauteur...
- **ATTEINTES ARTICULAIRES :**
douleurs des membres, du dos...



QUELQUES CONSEILS

PROTÉGER SA PEAU

- ▶ Appliquer une crème de protection avant le travail, à renouveler toutes les 2 à 3 heures (*Libal® de Sorifa Stoko Protect+® pour les peintures à l'eau, Travabon® pour les peintures en phase solvant de Stockhausen...*)*
- ▶ Porter des gants adaptés aux produits.
- ▶ Se laver les mains avec un savon adapté (*savon surgras pour les salissures courantes, Slig® spezial de Stockhausen ou Trait Bleu® de Sorifa pour les salissures tenaces*).*

PAS DE WHITE SPIRIT OU AUTRE DILUANT !

PROTÉGER SES VOIES RESPIRATOIRES

Vapeurs :

- ▶ Veiller à une bonne aération des locaux.
- ▶ Lors du pistolage, utiliser un masque de protection respiratoire à cartouche (de type ABEK 2 P2) ; en cas d'usage prolongé (supérieur à 2 heures), un masque à adduction d'air.
- ▶ Traiter les pièces démontables en plein air si possible.

Poussières :

- ▶ Penser à repérer et signaler les risques cachés (amiante, plomb).
- ▶ Porter un masque anti-poussière de protection adaptée (type FFP 3) lors du ponçage de peintures anciennes pouvant contenir du plomb.
- ▶ Utiliser une ponceuse munie d'aspiration et préférer un aspirateur plutôt que le balayage à sec pour le nettoyage des locaux.

ADOPTER LES BONS GESTES ET POSTURES

Pour protéger vos bras, coudes, poignets, mains :

- ▶ Éviter le travail avec les bras loin en avant et/ou en l'air.
- ▶ Utiliser le matériel adapté (escabeau, perches...).
- ▶ Alternier les tâches si possible.

Pour protéger votre dos :

- ▶ Pour soulever, se rapprocher le plus possible de la charge, dos droit, genoux pliés sans s'accroupir.
- ▶ Répartir l'effort sur les deux bras.

Pour protéger vos genoux :

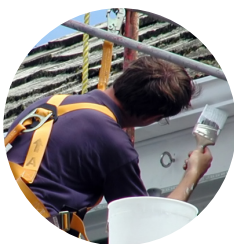
- ▶ Porter des genouillères lors du travail au sol.

PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR

- ▶ Utiliser des moyens d'élévation adaptés et conformes (échafaudage).
- ▶ Le travail sur échelle n'est autorisé que s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas de caractère répétitif. Dans tous les cas, l'échelle doit être fixée.

RAPPELS

- ▶ Attention, les peintures « à l'eau » ne sont pas sans danger.
- ▶ Respecter les règles d'hygiène élémentaire : ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail.
- ▶ Se laver les mains régulièrement.



EN SAVOIR +

www.ast67.org

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à votre médecin du travail

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises